

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20191216-008

du 16 décembre 2019

n°008

page 1/2

**EXTRAIT :**

GRAND  
CHATELLERAULT  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

**PRESENTS ( 59 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E AZIHARI, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, JM. TARDIF, A. PICHON, JP. BARBOT, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISÉ, B.de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D.TREMBLAIS, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, B. SULLI, D.GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTIER

**POUVOIRS ( 10 ) :** 1. D. CHAINE donne pouvoir à JF DABILLY  
2. M. FAVREAU donne pouvoir à D. TREMBLAIS  
3. M. GODET donne pouvoir à Y. BOINOT  
4. J. ROY donne pouvoir à A.PICHON  
5. L. RABUSSIER donne à pouvoir JP ABELIN  
6. J. DUMAS donne à pouvoir M. LAVRARD  
7. T. BAUDIN donne pouvoir à J. MELQUIOND  
8. M. MONTASSIER donne pouvoir à P. MIS  
9. Y. GANIVELLE donne pouvoir à F. MÉRY  
10. C. PIAULET donne pouvoir à B. SULLI

**EXCUSES (13 ) :** G. MICHAUD, P. BARAUDON, M. METAIS, E. AUDEBERT, B. HÉNEAU, J-M. MAZAUD, B. MORIN, P. BIGOT, M-L. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT,

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Adhésion du théâtre Blossac à Perspectiv – Association des théâtres historiques d'Europe**

*Les théâtres historiques représentent une partie significative du patrimoine culturel commun de l'Europe. Pour sauvegarder et valoriser ce patrimoine, PERSPECTIV – ASSOCIATION DES THEATRES HISTORIQUES D'EUROPE, dont le siège est à Berlin, a été inaugurée en octobre 2003.*

*Soutenue par le programme "Culture" de l'Union européenne, d'utilité publique, elle se fixe comme objectifs :*

- *d'encourager et de soutenir la conservation et la restauration des théâtres historiques,*
- *d'assurer l'échange continu entre ces théâtres et toute personne qui s'y intéresse,*
- *d'encourager et de soutenir la recherche sur ces théâtres,*
- *de faire connaître au public ce patrimoine culturel européen exceptionnel.*

*En plus de la reconnue « route européenne des théâtres historiques », l'association propose à l'échelle européenne des projets, des événements, des services.*

*Sont membres de l'Association, les théâtres historiques construits entre 1500 et 1900.*

*L'adhésion à PERSPECTIV est de 350€ par an pour un théâtre.*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20191216-008

du 16 décembre 2019

n°008

page 2/2

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3.II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** l'article 3.III.10 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de promotion, coordination et organisation d'animations sur le patrimoine du territoire dans le cadre du Label de Pays d'art et d'histoire.

**CONSIDERANT** que le théâtre Blossac, à la suite de sa restauration, a retrouvé l'authenticité de son état de 1899, tant au niveau des décors que des équipements scéniques,

**CONSIDERANT** que le théâtre Blossac doit faire l'objet de valorisation et de promotion par tous les biais possibles,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver l'adhésion à PERSPECTIV : Association des théâtres historiques d'Europe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier .

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation.  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

